
**Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate**

**10^e anniversaire de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*
Des compressions à l'aide sociale**

Québec, le 4 mars 2013 – À quelques jours du 10^e anniversaire de l'entrée en vigueur de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, le Collectif pour un Québec sans pauvreté invite la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Agnès Maltais, à renoncer à ses compressions au programme d'aide sociale annoncées en catimini la semaine dernière. Pour le Collectif, le raisonnement sous-jacent à ces compressions est odieux et risque de produire un effet contraire à l'effet attendu.

Sous prétexte d'inciter les prestataires à accéder au marché du travail, la ministre Maltais a annoncé jeudi dernier des coupes de l'ordre de 20 millions \$ à l'aide sociale. Depuis, elle défend bec et ongles ces coupes. « En affamant les personnes les plus mal prises de la société, celles les plus éloignées du marché du travail, la ministre espère les inciter à se (re)trouver un emploi. Or, un tel raisonnement ne tient pas la route » de s'insurger Serge Petitclerc, porte-parole du Collectif pour un Québec sans pauvreté.

Il n'est pas inutile de rappeler ici l'exemple des familles sorties de l'aide sociale, qui montre que l'augmentation – et non la diminution – des revenus constitue le préalable nécessaire à un retour au travail ou aux études. « En fin de semaine, la ministre a prétendu tout connaître sur la pauvreté. Le Collectif s'attend donc de sa part qu'elle propose des politiques qui visent à combattre la pauvreté, et non à l'aggraver. Il s'attend de la ministre qu'elle fasse preuve d'audace, et non qu'elle renforce les préjugés! », de poursuivre M. Petitclerc.

La ministre a beau prétendre ne pas couper dans l'aide sociale, c'est bien de cela dont il s'agit. « Réduire l'admissibilité à l'allocation pour contraintes temporaires à l'emploi, c'est ni plus ni moins sabrer les revenus des gens. À l'instar de nombreuses organisations sociales et syndicales, le Collectif réclame l'abandon de ce projet de règlement qui priverait, dès le 1^{er} juin, des personnes et des familles de 129 \$ ou 221 \$ par mois », de conclure M. Petitclerc.

À l'occasion du dixième anniversaire d'entrée en vigueur de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, le Collectif partage son bilan de l'application de cette loi. La conclusion de ce bilan (disponible au www.pauvrete.qc.ca) est claire : l'absence d'une réelle volonté politique s'est soldée par une application très décevante de la Loi. En effet, non seulement l'action gouvernementale n'a pas été assez soutenue, mais les mesures mises en place depuis dix ans, à l'exception de quelques-unes, plus structurantes, n'ont respecté que très partiellement l'objet, les buts et les orientations de la Loi.

Profil du Collectif

Actif depuis 1998, le Collectif pour un Québec sans pauvreté regroupe 35 organisations nationales québécoises, populaires, communautaires, syndicales, religieuses, féministes, étudiantes, coopératives ainsi qu'une quinzaine de collectifs régionaux. Toutes ces organisations ont dans leur mission la lutte à la pauvreté, la défense de droits et la promotion de la justice sociale. Des centaines d'organisations et d'individuEs de plusieurs secteurs de la société civile forment son réseau d'appui.

- 30 -

Renseignements : Martin Michaud, responsable des communications. Cellulaire : 418-254-7238.

Courriel : communications@pauvrete.qc.ca. Site Internet : www.pauvrete.qc.ca
